# Rapport moral 2014

Saluer l'arrivée de deux nouveaux membres: Diaconat Roosvelt et la clinique du Diaconat Strasbourg.

#### Collecte des RPU d'Alsace

C'est la deuxième années de collecte. Pour autant cette dernière n'est pas stabilisée et continue de croître - quantitativement: l'arrivée des cliniques de Mulhouse et Strasbourg, ainsi que la mise en place d'une remontée exhaustive des RPU générés par les HUS et la pédiatrie de Haguenau vont augmenter significativement le nombre de RPU. Cependant les conséquences réelles de ces actions seront pleinement visibles en 2015. - qualitativement: deux réunions organisées conjointement par RESURAL et l'ARS ont permis de clarifier les modes de saisie et de transmission des RPU et d'augmenter l'utilisation du thésaurus de la SFMU.

Les dispositions réglementaires ont stimulées les mises à niveau des établissements. Le nombre de RPU est en augmentation mais n'est pas encore à son niveau optimal. Ce dernier devrait être atteint en 2015 avec l'intégration du dernier établissement d'Alsace (Ch Thann).

Cependant le choix de l'ARS de recourir au services de l'ATIH ne va pas dans le sens d'une simplification. Ce choix qui s'est fait sans aucune concertation rajoute une couche de complexité supplémentaire sans apporter de bénéfice qualitatif ou quantitatif à la saisie des données. Par ailleurs elle verrouille toute possibilité de faire évoluer localement les RPU ou d'adapter la fréquence des remontées au suivi d'indicateurs "hôpital en tension".

### Participation aux travaux de la FEDORU

- Présence au deux réunions annuelles de la FEDORU avec la participation de le DGS, DHOS, ATIH et InVS.
- Travail spécifique RESURAL-ATIH-InVS sur les logiciels utilisés dans les SU en France et la remontée des RPU. Présenté lors de la réunion FEDORU du mois d'octobre 2014. Ce travail d'enquête après de plus de 600 SU se poursuit avec la DHOS (Caroline Le Gloan Adjointe au Chef du Bureau systèmes d'information des acteurs de l'offre de soins (PF5) Direction générale de l'offre de soins (DGOS)
- participation à la rédaction, à la validation et à la publication de quatre recommandation de la FEDORU
  - Formats des remontées des données urgences
  - Collecte et usage des RPU
  - Hôpital en tension

## Participation au ROR inter-régional Alsace-Lorraine

C'est un chantier important, en gestation depuis plusieurs année et qui s'est ouvert officiellement le 1er octobre 2014. Le choix de l'Alsace s'inscrit dans une double démarche: s'associer avec la Lorraine et rejoindre un pool de régions dans le cadre du réseau Pléïade. Un comité de pilotage inter-régional Alsace-Lorraine a été constitué où RESURAL est représenté en tant qu'expert métier. Cette vision, d'emblée inter-régionale est au atout pour la gestion frontalière de certaines spécialités (Brûlés, UNV) car la vision de l'offre de soins entre régions est une gande inconnue. Le ROR vise à décrire l'offre de soins médicale et médico-sociale, y compris avec une gestion dynamique de la disponibilité en lits avec une priorité vers les hôpitaux MCO et les SU. Les personnels des SU sont vivement encouragés à participer au peuplement du ROR en raison de leur vision transversale de l'établissement et en tant que premier utilisateur des ROR. Il en va de même pour les SAMU. La présence du réseau dans ce projet va permettre à ses membres de peser sur certaines orientations (nomenclatures).

## Participation au comités médicaux du CODAMUTS

La base de donnée des RPU, malgré ses imperfections qualitative prend progressivement de l'ampleur et s'impose de plus en plus comme un outil de référence utile aux décideurs. A la demande de l'ARS un travail a été réalisé afin de déterminer si les évolutions de la PDSA ont une influence sur l'activité des SU. Ces travaux préliminaires ont été présentés au comités médicaux des CODAMUTS du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Cela a été également une occasion de présenter RESURAL aux confrères libéraux.

#### Information des SU et fièvre EBOLA

- présentation aux Jeudis de l'urgence avec une intervention du Réseau
- organisation d'une réunion spécifique sur le thème consacrée aux membres de réseau
- actualisation d'une page internet sur le site du réseau
- relai d'information. Les informations en provenance de la zone de défense sont immédiatement diffusée via le réseau mail de RESURAL.

### Évolution du site internet

Le site internet du Réseau est hébergé depuis son origine par Alsace e-santé. Le fin du contrat qui lie AeS à l'opérateur Orange au 31 décembre 2014 est l'occasion

de se pencher sur l'intérêt et l'avenir de ce site. L'intérêt est indéniable. En permettant une mise à disposition d'un ensemble de documents régulièrement mis à jour, le site constitue un lien très fort entre les membres du réseau qui pallie en grande partie à la dispersion de ses membres et un emploi du temps difficilement compatible avec des réunions fréquentes. Cependant, le site souffre d'un certain nombre de limites: un format imposé, des mise à jour complexes et laborieuse, l'absence totale d'interactivité, une ergonomie pauvre, l'absence d'une zone privative. C'est essentiellement une vitrine dont la consultation n'est possible qu'à partir un poste bureautique. L'évolution de notre hébergeur actuel vers un nouveau site, ne modifie pas fondamentalement ces inconvénients. L'idée est d'évoluer ver un site - qui reprenne le contenu et les fonctions "vitrine" de celui-ci - en y ajoutant un espace d'échange privé entre les membres - la possibilité de gérer finement et directement ses membres - d'offrir un site "responsive" c'est a dire qui puisse être consulté aussi bien à partir d'une installation fixe que mobile (tablette, téléphone) - de diffuser rapidement des alertes ou des informations urgentes (système "push") - de pouvoir faire remonter des informations utiles pour la gestion des épisodes de tensions et qui ne sont pris en compte ni par la version actuelle des RPU, ni par le ROR. Pour répondre à ces besoins un appel d'offre avec demande de devis a été adressé à cinq sociétés informatiques. Afin de n'être lié à aucun fournisseur, le cahier des charges demande que soient utilisés exclusivement des logiciels libres (pas de frais de licence cachés) et que le code source de l'application soit communiqué dans son intégralité. Ce dispositions nous permettent de faire évoluer l'application avec le même fournisseur ou un autre et donc une grande liberté de choix.